



Convocation victime audience correctionnelle

Par Rodrigues

Bonjour

Suite à mon dépôt de plainte pour agression avec coup et blessures volontaires le prévenu a été convoqué en crpc mais il a refusé sa peine.

L'affaire est donc renvoyée au tribunal correctionnel et j ai reçu une convocation en tant que victime.

Ma question est suis je obligée d y allé si je ne souhaite pas me constituer partie civile ou si je n ai rien d autre à ajouter de plus que lors de mon dépôt de plainte ?

Merci de votre réponse

Cordialement

Par CJO

Le cabinet d'avocats justitia-omnes m'a super bien aidé.